



COMITÉ CITOYEN DE TRANSPARENCE

COMMUNICATION N° 4 DU COMITÉ CITOYEN DE TRANSPARENCE

Fort-de-France, le 4 octobre 2021

Le Jeudi 16 septembre 2021 le Comité Citoyen de Transparence (CCT) a rencontré le Professeur CABIE, en visio.



CCT : Pouvez-vous nous préciser votre rôle dans la gestion de la crise Covid ?

Pr CABIE : Je suis Professeur des Universités, praticien hospitalier, infectiologue et référent pour les risques épidémiques.

Dès janvier 2020 j'ai été sollicité pour savoir quelle réponse apporter à la pandémie qui avait débuté en décembre 2019. J'ai été désigné comme Directeur médical de crise, ce qui est une fonction hospitalière. Cela consiste, notamment, à donner un avis médical au à la direction générale du CHUM.

CCT : Comment cela s'est-il traduit ?

Pr CABIE : Depuis le début de la crise une cellule de crise a été mise en place. Elle comprend : le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, la Secrétaire générale, le président de la commission médicale d'établissement, le Dr Sylvie ABEL, chef de pôle de médecine, les responsables des pôles réanimations, urgences, Samu, les autres responsables de structures impliquées et moi-même.

En période de crise la cellule se réunit quotidiennement.

CCT : Avez-vous pris des mesures pour répondre aux interrogations des soignants ?

Pr CABIE : En mars 2020 une astreinte infectiologie Covid a été mise en place. Par ce canal les médecins, qu'ils soient de l'hôpital ou de ville, posaient toutes les questions relatives aux difficultés qu'ils rencontraient.

Contact :

cctransparence@gmail.com

CCT : La 4^e vague a-t-elle entraîné une augmentation des questions auprès de cette astreinte ?

Pr CABIE : En juillet et, surtout, en août l'hôpital a été submergé par l'afflux de patients.

Les médecins de ville se sont trouvés confrontés à des situations qu'ils n'avaient pas l'habitude de gérer, notamment l'extrême détresse respiratoire de certains patients qui se trouvaient à leur domicile et qui ne pouvaient ou ne voulaient pas être hospitalisés.

L'astreinte infectiologie Covid a reçu plusieurs appels de médecins de ville qui faisaient part de leur désarroi car ils se retrouvaient démunis face à leurs patients en détresse et ils demandaient quoi faire.

Au bout de plusieurs appels, j'ai appelé l'équipe mobile de soins palliatifs pour leur demander si ils étaient organisés pour aider les médecins de ville et ce qu'ils préconisaient.

CCT : Cette équipe a-t-elle pu vous répondre ?

Pr CABIE : Oui. Elle nous a donné un n° de tel et transmis les protocoles nationaux mis en place depuis mars 2020 par la Société Nationale de Soins Palliatifs et nous a indiqué que ces protocoles pouvaient être diffusés auprès des médecins.

CCT : Qu'avez-vous fait alors ?

Pr CABIE : J'ai contacté le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins et la Présidente de l'Union Régionale des Médecins Libéraux. Je leur ai transmis le n° de tél et les protocoles.

CCT : Pouvez-vous nous préciser en quoi consiste ce protocole ?

Pr CABIE : Ce protocole explique comment utiliser certains médicaments pour soulager des personnes atteintes d'étouffement et d'apaiser leur angoisse.

A l'hôpital où ce protocole a été utilisé, certains patients se sont rétablis. Ceux qui, trop gravement atteints, n'ont pu l'être ont vu leurs souffrances atténuées.

CCT : Le quotidien local a, le 9 septembre 2021, indiqué avoir été contacté par des médecins, qui souhaitent garder l'anonymat. Ces derniers s'alarmaient d'un courrier de l'Ordre des Médecins qui transmettait ce protocole aux médecins de ville. Ils considéraient que cela revenait à «euthanasier les gens». Que pouvez-vous nous en dire ?

Pr CABIE : Accuser d'euthanasie des responsables médicaux qui relaient un protocole de soins palliatifs, élaboré au niveau national, est très grave. Surtout que ce protocole a pour seule fonction de soulager la détresse et la souffrance des patients. Comme à l'hôpital certains patients ont surmonté la crise et se sont rétablis.

La direction et les responsables du CHUM, devant la gravité d'une telle accusation ont adressé un droit de réponse au quotidien. La direction a annoncé, par ailleurs, qu'elle signalait ces faits au Procureur de la République.

CCT : Pouvez-vous nous donner des précisions sur l'immunité collective ?

Pr CABIE : Cette notion est utilisée en vaccinologie. L'immunité protectrice s'acquiert soit après avoir été infecté, soit après avoir été vacciné.

L'agent pathogène, le virus, circule tant qu'il y a un nombre significatif de personnes qui n'ont été ni infectées ni vaccinées. Par exemple, pour le Zika ou le chikunguya, lorsque 50% de la population a été contaminée, le virus arrête de circuler car il n'y a pas assez de personnes sensibles à l'infection.

S'agissant de la Covid le niveau est beaucoup plus élevé. Il y a un an, les publications scientifiques faisaient état d'un taux de 80% mais, actuellement, avec les variants, il est question de 90%.

CCT : Qu'en est-il de l'immunité naturelle ?

Pr CABIE : Certains ont considéré que l'immunité pouvait intervenir en laissant le virus circuler.

Cette stratégie est vouée à l'échec car, alors même que le virus ne s'est pas majoritairement répandu, le système hospitalier a été saturé puis débordé.

CCT : Est-il exact que l'immunité acquise, soit par le vaccin soit par le virus, diminue avec le temps ?

Pr CABIE : OUI. Et c'est le cas pour tous les vaccins. L'immunité diminue dans le temps. Et l'immunité diminue avec l'âge. C'est la raison pour laquelle une 3^e dose a été recommandée, pour les personnes âgées de plus de 65 ans et pour les personnes à risques.

Face à un Delta très contagieux, il faut appliquer toutes les mesures préventives (vaccin) PLUS les gestes barrières PLUS les masques ET éviter les regroupements.

CCT : Pouvez-vous nous donner des informations sur le variant Mu ?

Pr CABIE : Il s'agit d'un variant détecté en Colombie. Potentiellement il peut poser 2 types de problèmes : une transmission plus facile et une capacité de résistance aux défenses immunitaires.

Mais, pour le moment, ce variant n'est pas très connu.

CCT : Avez-vous des renseignements sur la propagation du virus en milieu professionnel ?

Pr CABIE : Dans le milieu professionnel, quand les gestes barrières sont respectés ainsi que le port du masque, il y a très peu de transmission.

Il a été établi que la transmission se fait : au cours des repas, lors des pots de départ et d'anniversaires ou lors de co-voiturages.

La transmission ne se fait donc pas au travail mais autour du travail.

CCT : Comment voyez-vous l'avenir avec la réouverture des écoles, la levée partielle du confinement et la faible couverture vaccinales ?

Pr CABIE : D'abord il faut souligner que la 4^e vague n'est pas terminée. Le virus circule toujours de façon intense. Ce jour (16/9) les urgences signalent une arrivée importante de patients.

Si on recommence comme en juin, c'est-à-dire regroupements et diminution des gestes barrières, si on se relâche, sans responsabilisation et sans vaccination alors la 5^e vague est certaine et elle peut être aussi forte.

Les membres du Comité :

- Marcus CHEVIOT
- Hailey
- Dr Claude LISE
- André LUCRECE
- Ludo
- Me Danielle MARCELINE
- Céline ROSE